



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sapeurs-pompiers

Question écrite n° 7843

Texte de la question

Mme Pascale Gruny attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'arrêté de mai 2000 relatif aux tenues d'uniforme des sapeurs-pompiers supprimant le particularisme de la tenue de cérémonie spécifique aux personnels en service outre-mer. Afin d'harmoniser les tenues des sapeurs-pompiers avec celles des membres du corps préfectoral, comme des militaires aux côtés desquels ils participent aux manifestations officielles, il semblerait souhaitable de réintroduire la tenue de couleur blanche (telle qu'elle était prévue dans l'arrêté du 18 juillet 1953), tant au profit des personnels en service outre-mer que ceux des départements du littoral méditerranéen. En outre, il conviendrait également d'envisager la modification de la couleur des gants fauve pour adopter la couleur noire afin d'harmoniser avec la couleur des autres effets d'habillement mais aussi avec les forces armées et la police nationale qui revêtent déjà des gants noirs. Elle lui demande donc les mesures qu'elle entend prendre en ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7843

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6281

Question retirée le : 17 février 2009 (Fin de mandat)